



L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, rappelé par l'article L 1612-35 de l'ordonnance du 12 juin 2025, qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Financier Unique.

Rappel du cadre général du Compte Financier Unique

Le CFU est un compte commun de l'ordonnateur et du comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

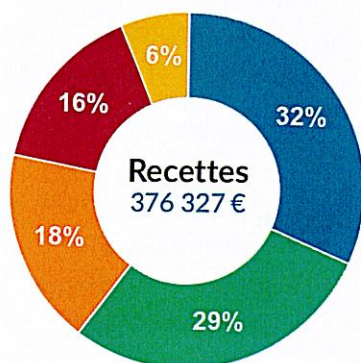
		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2025	Fonct	376 327 €	378 760 €
	Invest	127 894 €	17 996 €
Reports de l'exercice 2024	Fonct	112 696 €	0 €
	Invest	0 €	47 546 €
Total exercice (réalisations + reports)		616 917 €	444 303 €
Résultat de clôture de l'exercice		172 614 €	
RàR reportés en 2026	Invest	11 592 €	24 870 €
Totaux cumulés		628 509 €	469 174 €
Résultat financier définitif		159 335 €	

Points marquants

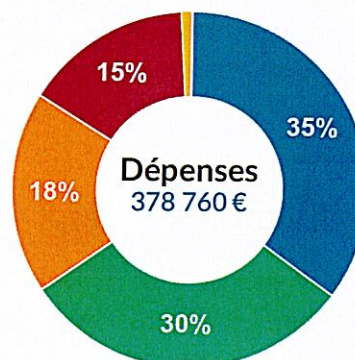
- Contexte économique difficile, dossiers de subventions classes sans suite
- Une attention particulière à la maîtrise des dépenses
- Un résultat financier qui confirme la maîtrise des dépenses



La section de fonctionnement



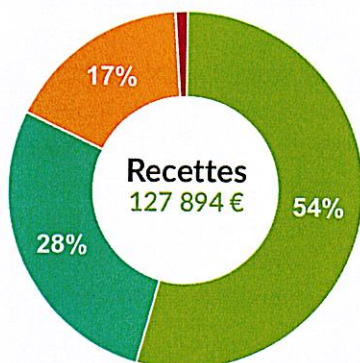
Impôts et taxes :	118 823 €
Dotations et participations :	107 791 €
Produits des cessions :	67 383 €
Autres recettes réelles :	58 579 €
Produits des services :	23 751 €



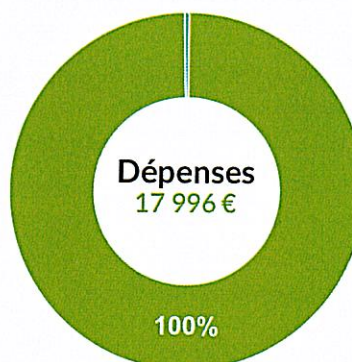
Charges de personnel :	132 578 €
Charges générales :	115 303 €
Dépenses d'ordre :	69 489 €
Charges gestion courante :	57 691 €
Autres dépenses réelles :	3 699 €

La maîtrise de notre budget reste une priorité. L'augmentation de nos charges de personnel s'explique par le besoin de faire appel au service de mise à disposition de centre de gestion pour le remplacement d'agents en congés maladie. L'augmentation des autres charges s'explique par l'entretien de bâtiments communaux vieillissants, et l'aménagement de la nouvelle salle d'archives.

La section d'investissement



Recettes d'ordre :	69 489 €
Dotations et subventions :	35 477 €
Excédents de fonct capitalisés :	21 496 €
Autres recettes réelles :	1 432 €



Dépenses d'équipement :	17 926 €
Remboursement du capital :	70 €

Durant cet exercice, peu de projets d'investissements ont vu le jour ; en effet le gel des subventions a bloqué de nombreux projets afin de ne pas les réaliser sur les fonds propres. La deuxième tranche de mise en sécurité du village a tout de même été réalisée, dont la dépense a été en partie compensée par une subvention à hauteur de 11592.00€, attribuée par le Département. Un dossier de renouvellement de demande de subvention auprès de l'État(Préfecture des Pyrénées-Orientales) est en attente de réponse.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	308 944 €
Dépenses réelles de fonctionnement	309 271 €
Épargne brute	-327 €

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de la commune s'établit à 0 €
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à 5.00 ETP